
LA CONGREGATION DES URSULINES

UN MOTU PROPRIO

 E Saint-Père vient de promulguer, en faveur de la congrégation des Ursulines unies, un important *Motu proprio* dont voici la traduction :

PIE X, PAPE

Il a toujours été dans les vœux du Siège apostolique que les instituts religieux, nommément ceux qui s'appliquent à l'éducation de la jeunesse, fissent effort, tout en gardant immuablement leur esprit, pour s'adapter convenablement aux changements de conditions, survenus dans les temps et dans les choses. Que si cela a été opportun à toutes les époques, la réalité même des choses en démontre la nécessité pour celle que nous traversons.

Aussi, Notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, Léon XIII, ayant compris et nettement perçu que l'ordre des Ursulines, dont c'est une gloire d'avoir embrassé de fort bonne heure la noble mission d'élever les jeunes filles, ne répondait plus parfaitement ni de tout point aux nécessités des temps nouveaux, surtout parce que les monastères dont il se compose, étant chacun pleinement autonome, ne pouvaient ni se prêter aide et se-